

Informations de base

2021/2865(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Règles relatives au calcul, à la vérification et à la communication du poids des matières ou substances retirées après une opération de tri et non recyclées ensuite, sur la base des taux moyens de perte applicables aux déchets triés

Complétant [2005/0281\(COD\)](#)

Subject

3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers

3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)

Procédure terminée - acte délégué rejeté